

1- Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 22 juin 2009.

Présents : TEYSSIERES Christian, LEVAVASSEUR Nicole (pouvoir de Claude JOUANY), TESSIER Jean Claude, SERRA Gabriel, DANTHEZ Florence, SALACROUX Jean Pierre, MONTET Michel, STEIN Joël, MERCIER Jacques, PERN-SAVIGNAC Fabienne (pouvoir de Eric DUJARDIN), CAMBON Jean (pouvoir de Paul AURADE), CORRECHER Maurice, COLINET René, TEULIERES Vincent, FORANO Jean Pierre, DELMAS Francis (pouvoir de RAYNAL Claudine) et RAEVEN Pierre.

Assistaient également à la séance: Mmes LEROUX, DENIS, DELPEYROU et M. CHADIRAT (Communauté de Communes).

1) Adoption du compte rendu de la séance du 6 avril 2009.

Le compte-rendu n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

2.1) Projet « jardin d'éveil » sur Nègrepelisse – présentation et réponse appel à candidature.

M. CAMBON présente le projet de création d'un « jardin d'éveil » d'une capacité de 24 places au sein de l'école maternelle « les Ecureuils » à Nègrepelisse, à destination des enfants âgés de 2-3 ans à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Mme LEROUX détaille précisément le contenu et le financement du projet à l'appui d'une note de synthèse annexée au rapport.

A la demande de M. TEYSSIERES, Mme LEROUX indique que la participation moyenne par enfant au « jardin d'éveil » serait de l'ordre de 75€ mensuel (après crédit d'impôt). C'est moins onéreux qu'une participation pour une structure en crèche compte tenu d'un abattement de 33% sur le barème national.

M. RAEVEN pose la question de savoir quel serait le financement de cette structure après l'année 2010. En réponse, M. CAMBON indique que cet appel à projet national est innovant et pour une durée de 4 ans. Il est donc prudent de s'engager avec du personnel sous contrat de non titulaire.

M. DELMAS demande si ce jardin d'éveil localisé à Nègrepelisse sera ouvert aux enfants dont les parents sont résidents sur le territoire de la Communauté de Communes. En effet, des enfants de la commune de Vaïssac seraient susceptibles de « rentrer » dans cette tranche d'âge de 2-3ans.

Il en est de même pour la commune d'Albias.

M. CAMBON répond que le projet est intercommunal et donc ouvert à toutes les familles résidents sur le territoire quelque soit leur commune d'habitation.

MM. DELMAS et TEYSSIERES pensent alors insuffisant le nombre de place de cette structure.

Mme LEROUX indique que le nombre de familles concernées pour le jardin d'éveil serait plus conséquent que 24 places. Elle donne également les statistiques des naissances du territoire pour la période 2003-2007 (ci-joint en annexe).

M. CAMBON rappelle les disparités entre les communes du territoire sur l'accueil des enfants de 2-3 ans au sein des écoles maternelles et indique qu'il serait opportun de profiter de cet appel à projet national du Ministère.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *décide de la mise en place d'un « jardin d'éveil » d'une capacité de 24 places au sein de l'école maternelle « les Ecureuils » à Nègrepelisse, à compter de la rentrée scolaire 2009-2010 selon les modalités précisées ci-dessus ;*
- *se déclare candidat à l'appel à projet national « jardin d'éveil » et valide le dossier de candidature déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne ;*
- *décide de l'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement mobilier du « jardin d'éveil », au bénéfice de la commune de Nègrepelisse, d'un montant corrigé de 5 237 € en raison de la participation financière potentielle du Conseil Général non prévue au plan de financement initial;*
- *décide de l'ouverture des postes de non titulaires nécessaires au fonctionnement du jardin d'éveil, qui seront pourvus pour une durée d'un an, en raison du caractère expérimental de la démarche.*

2.2) Projet ouverture ALAE école Saint Joseph à Saint Etienne de Tulmont – rentrée scolaire 2009-2010.

L'examen de ce point n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

2.3) Perspectives d'évolution du personnel d'animation et d'encadrement du centre de loisirs intercommunal.

M. CAMBON introduit ce point de l'ordre du jour en précisant que ce dossier a été débattu en Comité Technique Paritaire du 16 juin 2009 qui a formulé un avis favorable.

Mme LEROUX, à l'appui d'une note de synthèse annexé au rapport, présente les principales perspectives d'évolution du personnel d'animation et d'encadrement du centre de loisirs intercommunal qui s'articulent autour des 3 mesures suivantes :

- pérennisation de poste ;
- construction d'un plan de formation ;
- mise en place d'un régime indemnitaire lié au fonction de direction ;

A la question de M. SERRA sur les postes ouverts, M. CAMBON répond qu'une grille d'évaluation sera mise en place pour la sélection des agents postulant à la pérennisation de leurs postes, tenant compte en particulier de la qualité professionnelle des agents. Les maires des communes concernés et les personnels encadrant seront associés à cette démarche.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *prend connaissance des perspectives d'évolution du personnel d'animation et d'encadrement du centre de loisirs intercommunal ;*
- *est favorable à la mise en place progressive et dès la rentrée prochaine des différentes mesures proposées ;*
- *décide d'ouvrir dès à présent 7 postes d'adjoint d'animation 2^{ième} classe (2 à 28 heures par semaine et 5 à 20 heures par semaine) ;
Ces postes seront pourvus dès la rentrée prochaine, en application d'une grille d'évaluation permettant de mesurer notamment l'investissement et la valeur professionnelle des agents.*
- *mandate Monsieur le Président pour la mise en œuvre du régime indemnitaire au bénéfice des agents exerçant des fonctions de direction de centre de loisirs, dans le cadre de l'IAT instaurée par délibération du 18 décembre 2006.*

2.4) Saison estivale 2009 centre de loisirs intercommunal.

2.5) Centre de loisirs – modification tableau des effectifs.

2.6) Régularisation subvention Amis du Terroir.

2.7) Admission en non valeur.

L'examen de ces points n'appelant aucune observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.

3.1) Lancement maîtrise d'œuvre : unité de traitement des matières de vidange.

M. CAMBON précise que la création de cette unité de matière de vidange est sans incidence sur l'équilibre budgétaire de la Communauté de Communes. En effet, le Syndicat Départemental des Déchets reste en charge des aspects financiers de l'opération.

M. CHADIRAT, Directeur des Services Techniques, explique à l'Assemblée les procédés expérimentaux qui vont être mis en œuvre pour l'élaboration de cette opération.

A la demande de Mme DANTHEZ, il est rappelé que cette unité s'établira sur la commune de Nègrepelisse, à proximité de la station d'épuration.

M. CAMBON informe qu'une visite de la station d'épuration de Nègrepelisse aura prochainement lieu avec les habitants voisins du site afin de leur expliquer les procédés et techniques utilisés.

M. COLINET tient à s'assurer que cet ouvrage sera dimensionné pour les années futures, tenant compte des mises aux normes à engager par les particuliers sur les dispositifs d'assainissement autonomes, suite aux contrôles effectués dans le cadre du SPANC.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *autorise le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre, sous procédure adaptée, concernant la création d'une unité de traitement des matières de vidanges à Nègrepelisse.(enveloppe financière prévue : 1 000 000 € HT hors acquisitions foncières).
Le marché comprendra une mission Etude Préliminaire permettant notamment de valider les hypothèses de dimensionnement et de déterminer les filières*

techniquement envisageables. Il comprendra une clause permettant de prévoir la possibilité d'arrêter le marché à ce stade avant de poursuivre par une mission plus classique : AP, ACT, VISA, DET et AOR.

3.2) Projet de convention SATESE.

M. CAMBON précise que les activités du SATESE s'inscrivent aujourd'hui dans le champ concurrentiel. La poursuite du partenariat avec le SATESE ne peut dès lors s'inscrire que dans le cadre de nouvelles modalités, définies dans le projet de convention joint en annexe au présent rapport.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec le SATESE du Conseil Général de Tarn-et-Garonne ;*
- *autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le SATESE.*

3.3) Adoption modification zonage d'assainissement d'Albias.

Par délibération n°2008-184 en date du 5 décembre 2008, le Conseil Communautaire autorisait la tenue d'une enquête publique pour modifier le zonage d'assainissement de la Commune d'Albias sur le secteur dit de Chemin Vieux.

L'enquête publique a été réalisée simultanément à la révision simplifiée du POS en février 2009 par M. Gildas CARRE, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse.

M. TEYSSIERES informe que cette enquête n'a fait l'objet d'aucune opposition ou observation.

M. CAMBON rappelle que les communes de Saint Etienne de Tulmont et Vaïssac ont manifesté leur souhait d'effectuer une modification du zonage d'assainissement, en raison d'une évolution de leurs documents d'urbanisme. Compte tenu des délais d'instruction de ces modifications, les études seront engagées dans le courant de l'été.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide la modification du zonage d'assainissement d'Albias soumise à enquête publique en février 2009.

3.4) Rapports annuels sur la qualité et le prix des services de l'eau potable, assainissement et déchets ménagers – exercice 2008.

M. CHADIRAT informe qu'un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des déchets doit être présenté devant l'assemblée délibérante, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Ces documents ont été élaborés par la DDEA pour le rapport concernant le service de l'eau et par le Syndicat Départemental des Déchets pour le rapport concernant les déchets ménagers. Ils sont présentés en séance pour approbation.

Il est rappelé que les rapports sur le prix et la qualité des services devront être présentés devant les Conseils Municipaux des communes membres avant le 31 décembre de l'année en cours.

Le document relatif au service assainissement n'ayant pas été élaboré et transmis dans les temps impartis par les services de la DDEA, il sera présenté ultérieurement à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil Communautaire. M. CAMBON déplore ce retard.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte les rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et des déchets ménagers pour l'exercice 2008.

3.5) Décisions modificatives n°1 et 2 – budget annexe assainissement.

4.1) Convention partenariat avec l'EREF.

4.2) Service aide à domicile – renouvellement conventions partenariat ADMR et CRAM.

L'examen de ces points n'appelant aucune observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.

4.3) Projet film documentaire sur métier de l'aide à domicile – subventions.

Mme DENIS, Responsable du Service de l'aide à domicile, présente ce point de l'ordre du jour en soulignant que cette réalisation de film documentaire sur le métier de l'aide à domicile est un projet novateur et porteur de financement.

Aux questions de M. COLINET, Mme DENIS indique que les bénéficiaires du service de l'aide à domicile pourront visionner ce film et que dans ce documentaire il y aura des témoignages du personnel médical.

M. CAMBON souligne l'intérêt de ce projet dans la démarche plus globale de la mission ADEC du Pays Midi Quercy, conduite par M. PITON.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *valide le projet de réalisation d'un film documentaire sur le métier de l'aide à domicile selon les modalités présentées dans le rapport ;*
- *décide de solliciter les subventions afférentes auprès de l'ensemble des partenaires financiers concernant la réalisation de ce projet selon le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessous :*

Nom organisme	Montant	Pourcentage
CRAM	8 400 €	46%
Pays Midi Quercy	3 000 €	17%
ADEC	3 000 €	17%
Autofinancement	3 600 €	20%
TOTAL :	18 000 €	100%

4.4) Révision du service de portage repas à domicile.

M. CAMBON informe que dans le cadre d'une politique de maintien à domicile, les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes handicapées sans condition d'âge, domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes, bénéficient du service Portage de Repas à Domicile. La fourniture des repas a jusqu'à présent été confiée au CAT de Pousiniès à Saint-Etienne-de-Tulmont , pour une livraison assurée en liaison chaude.

Mme DENIS indique que depuis plusieurs années, il est fait part au service du mécontentement des bénéficiaires sur la qualité des repas livrés. Malgré plusieurs interpellations auprès du CAT, aucune amélioration significative n'a été constatée.

Une prospection a alors été menée auprès de trois prestataires potentiels : l'association d'insertion « Les Amis du Terroir » à Saint-Etienne-de-Tulmont, l'hôpital Local de Nègrepelisse et la Maison de Retraite municipale de Nègrepelisse. Cette dernière a fait savoir qu'elle ne pourrait réaliser ce type de prestation qu'à compter de janvier 2010.

Les deux autres prestataires proposent la fourniture de repas tarifé à 6.10€ au lieu de 6.15€ facturé par le CAT de Pousiniès.

Pour des raisons de sécurité alimentaire, les repas seraient à l'avenir livrés en liaison froide. Ce mode de confection et de distribution des repas représente, après avis du Laboratoire Vétérinaire Départemental, le moins de risques sanitaires.

Actuellement, Mme DENIS indique que les repas livrés en fin de tournée arrivent quasiment froids chez la personne âgée.

Il est précisé que les agents affectés au portage de repas ont commencé à suivre une formation sur les conditions sanitaires de livraison.

Afin de mettre en conformité la livraison de ces repas en liaison froide et compte tenu du coût élevé pour l'achat d'un camion réfrigérant, il est proposé, dans un premier temps, l'achat de plaques eutectiques (plaques réfrigérantes).

Il est ainsi nécessaire de prévoir une augmentation de crédits telle que suivante :

Section Fonctionnement

Compte 70 Produits des services	1 050.00 E
Compte 023 virement section investissement	1 050.00 E

section Investissement

Compte 2188 autres immobilisations	1 050.00 E
Compte 21 Immobilisations corporelles	1 050.00 E

MM. TEULIERES et SALACROUX s'interrogent de savoir si cette livraison des repas en liaison froide est la meilleure solution. M. TEULIERES formule de fortes réserves sur ce nouveau mode de fonctionnement, pour lequel il craint une perte de qualité de service rendu auprès de l'utilisateur.

Mme DENIS rappelle alors les nombreux mécontentements provenant des usagers sur la qualité des repas fournis par le CAT de Pousiniès. Ces doléances ont pu être vérifiées en allant à la rencontre des bénéficiaires, au cours du premier trimestre 2009, lors des deux tournées de livraison effectuées en binôme avec les livreurs. Elle précise, par ailleurs, que le service s'est attaché à vérifier les conditions de réchauffage des aliments par les personnes âgées, qui disposent toutes du matériel nécessaire (four à micro onde, gazinière...).

Suite à une remarque de Mme LEVAVASSEUR, Mme LEROUX précise qu'en fonction de la dépendance de la personne âgée, son plan d'aide peut prévoir l'intervention d'une aide à domicile pour l'accompagnement à la prise des repas.

M. CAMBON invite alors M. TEULIERES à participer au suivi de ce nouveau mode de fonctionnement, à l'essai jusqu'à la fin de l'année. Un bilan sera alors présenté au terme de cette période permettant de décider de la suite à venir.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- décide de confier la confection des repas destinés au portage à domicile aux Amis du Terroir et à l'Hôpital Local de Nègrepelisse selon les modalités définies dans le projet de convention joint en annexe ;
- décide de procéder à l'acquisition du matériel requis en liaison froide s'élevant au montant de 1050 € ;
- autorise la décision modificative n°1 du budget annexe aide à domicile selon les éléments indiqués ci-dessus.

4.5) Service aide à domicile – renouvellement et ouverture de postes.

4.6) Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisés (PDALPD) Midi Quercy : avis.

4.7) Convention PIG Midi Quercy : accord subvention Mr BARTH.

5.1) Autorisation dégrèvement facturation école de musique saison 2008-2009.

5.2) Bibliothèque relais à Montricoux – subvention Conseil Régional.

L'examen de ces points n'appelant aucune observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.

5.3) Lancement étude de maîtrise d'œuvre – bibliothèque relais à Saint Etienne de Tulmont.

M. CAMBON rappelle le schéma départemental de lecture publique établi par le Département en 2002 comme étant le suivant :

- une médiathèque « tête de réseau » à Nègrepelisse ;
- 4 bibliothèques relais localisées à Albias, Bioule, Montricoux et Saint Etienne de Tulmont.

Dans le cadre de ce schéma, seule manque à ce jour la mise à niveau de l'équipement de Saint Etienne de Tulmont. M. CAMBON informe que la commune de Saint Etienne de Tulmont dispose déjà du terrain pour l'implantation de ce bâtiment.

M. COLINET rajoute que la Commune souhaite associer à cette réflexion des projets annexes permettant de répondre à des besoins associatifs communaux (aménagement d'un niveau supplémentaire). M. CAMBON répond que les besoins seront définis de manière concertée, en étudiant ainsi le montage juridique le plus approprié.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- mandate la Commission « Affaires culturelles et sportives » pour la validation du programme technique détaillé de la médiathèque de Saint Etienne de Tulmont ;
- décide de lancer, sous procédure adaptée, la consultation de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de la médiathèque de Saint Etienne de Tulmont (enveloppe prévisionnelle de l'opération : 550 000 € HT).

5.4) Lancement étude château de Bioule.

L'examen de ce point n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

6.1) Aménagement locaux de l'intercommunalité : état d'avancement et demande de financement.

M. CAMBON rappelle que le Conseil Communautaire a procédé à l'acquisition des anciens logements de la gendarmerie à Nègrepelisse, afin de regrouper les services communautaires éclatés en un bâtiment unique : la Maison de l'Intercommunalité.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a ainsi été organisée en début d'année, permettant de confier la réalisation des études à Axel Letellier, cabinet d'architecture sur Toulouse.

La mission diagnostic, première partie du marché d'étude, a été rendue le 14 mai 2009, concluant à la réhabilitation potentielle du bâtiment.

Les travaux de renforcement les plus importants consisteront à renforcer le plancher bas du rez-de-chaussée, les étages ne pourront accueillir exclusivement que des bureaux, le sous-sol pour des raisons d'humidité ne sera pas exploitable.

Pour ces raisons, les surfaces disponibles dans le bâtiment ne pourront accueillir l'ensemble des services communautaires prévus sans extension.

Pour répondre à cette difficulté, le cabinet d'architecture propose ainsi la réalisation d'un ensemble de bâtiments composés :

- d'une part d'une extension de la Maison de l'intercommunalité d'une superficie de 270 m² répartie sur 2 niveaux ;
- et d'autre part de la construction indépendante de l'école de musique intercommunale d'une superficie de 240m², au lieu et place des bureaux de l'ancienne gendarmerie.
Les locaux actuellement occupés dans la salle des fêtes du village seraient alors rendus disponible pour l'usage des associations municipales.

M. CAMBON précise que le dossier détaillé complété des plans et croquis remis par Axel LETELLIER est consultable en intégralité au siège social de l'intercommunalité, ainsi qu'en support CD-Rom, sur demande.

M. CAMBON rappelle que l'objectif en premier lieu est de réunir un maximum de financement pour la réalisation de l'opération dans son ensemble.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *mandate Monsieur le Président pour procéder à la réalisation des études complémentaires, nécessaires au montage des dossiers de subvention, dans le cadre de l'accord cadre confié à Axel LETELLIER le 19 février 2009 ;*
- *décide d'engager dès à présent les recherches de financement auprès des différents partenaires concernés pour l'opération d'aménagement des locaux de l'Intercommunalité.*

6.2) Attribution marché de fourniture – exercice 2009.

M. CAMBON donne la parole à Mme LEROUX qui indique que l'analyse des propositions relatives à la consultation sommaire du marché de fourniture – exercice 2009, conduit à proposer les candidats suivants :

- lot n°1 (papeterie) à l'entreprise A4 pour un montant quantitatif estimé 4 650 € H.T. ;
- lot n°2 (fourniture de bureau) à la société DIFPAP pour un montant quantitatif estimé à 7 460 € H.T. ;
- lot n°3 (consommable) à la société SAPIAC OFFICE pour un montant quantitatif estimé à 8 570 € H.T..

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la dévolution du marché de fourniture administrative – lots n°1, 2 et 3 aux entreprises présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, selon les modalités exposées ci-dessus.

6.3) Modalité fonctionnement journée solidarité.

6.4) Instauration indemnité horaire travail dimanche et jour férié.

L'examen de ces points n'appelant aucune observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.

7) Questions Diverses.

- M. RAEVEN rappelle la problématique de la collecte des plastiques agricoles sur notre territoire.

Pour l'exercice 2009, un partenariat avec l'association ADIVALOR va être conclu. En attendant, le stockage des plastiques agricoles se poursuit.

Un nouveau bilan sera présenté lors du prochain Conseil Communautaire.

- M. COLINET rappelle le projet de création d'un Conseil Local de Jeunes (CLJ)

Il rappelle le concept de ce Conseil : relation entre les élus et les jeunes du territoire. A ce jour, il n'y a pas de jeunes pour représenter les communes d'Albias, Bioule, Bruniquel et Vaïssac.

Il est proposé d'attendre la rentrée scolaire du collège de Fragonard de Nègrepelisse en septembre pour lancer la 1^{ère} réunion de ce Conseil Local de Jeunes.

- M. TEYSSIERES invite l'Assemblée à l'inauguration de la médiathèque d'Albias le samedi 27 juin 2009 à 17 heures en présence de la Préfecture, du Conseil Général et du Conseil Régional.
- M. CAMBON informe les membres du Conseil de la lettre de remerciement provenant de l'association l'Orme.

Le Conseil Communautaire du 6 avril 2009 leur a octroyé une subvention d'un montant de 1000 € pour un projet d'alimentation en eau potable de 3 douars au Maroc.

La photographie du panneau des financeurs avec leurs logos, dont la Communauté de Communes fait partie, est montrée à l'Assemblée.

- La date du prochain Conseil Communautaire est fixée au mardi 21 juillet 2009 à 16 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30 minutes.